



**FESTIVAL-TOURNOI METRO
DE SOCCER DE SAINT-ÉTENNE**

**17 – 18 – 19 juillet 2009
QUATORZIÈME ÉDITION**

Procédures administratives 2009

Dernière mise à jour : 13 juillet 2009

Procédures administratives

1.1 *Application*

Les procédures administratives présentées dans le présent document s'appliquent aux activités du Festival-Tournoi Metro de Soccer de Saint-Étienne du 17-18-19 juillet 2009.

1.2 *Les frais d'inscription*

Pour participer au Festival-Tournoi, les responsables de chaque équipe doivent payer les frais d'inscription (voir site web pour les tarifs d'inscription). Les montants doivent être versés lors de l'inscription des équipes sous peine de ne pouvoir participer au Festival-Tournoi et ce avant le 13 juillet 2009 à moins d'avis contraire. Aucune équipe ne pourra jouer au Festival-Tournoi sans avoir préalablement payé ses frais d'inscriptions. Chaque équipe doit fournir un bon de garantie de trente (30) dollars qui lui sera remis à la fin de l'évènement si tout est conforme.

1.3 *Liste des joueurs*

La liste des joueurs de chaque équipe doit être acheminée au coordonnateur du Festival-Tournoi avant le 13 juillet 2009. La liste est composée d'un maximum de dix-huit (18) joueurs par équipe pour le soccer à 7 et de douze (12) joueurs pour le soccer à 4. Sur la feuille de match, il peut apparaître un maximum de six (6) joueurs remplaçants (joueur non officiellement dans l'équipe) et ils doivent être de catégorie inférieure et de classe locale (récréative). Les joueurs remplaçants doivent être clairement indiqués sur la liste des joueurs de l'équipe.

1.4 *Enregistrement des joueurs*

Le responsable de l'équipe doit se présenter au registrariat avant le premier match et fournir la liste PTS officielle (numéro de passeports et dates de naissance) de son équipe comprenant l'ensemble de tous les joueurs et entraîneurs (accompagnateurs). Il doit se présenter au moins de 30 à 45 minutes avant le premier match.

1.5 *Vérification des dates de naissances*

À tout moment, le comité peut demander de vérifier les dates de naissances de certains joueurs ou de l'équipe au complet.

1.5 *Nombre de matchs*

Lors du tournoi, pour les catégories U-10 et plus, au moins trois (3) matchs de préliminaires seront disputés et il y a possibilité de se rendre en demi-finales et finale. Pour les catégories U-05 à U-08, il y aura minimalement trois matchs pour chacune des équipes. Si dans une catégorie donnée, il y a un nombre insuffisant d'équipes, le comité organisateur règlera les conflits au cas par cas. Il est à noter qu'il n'y aura aucune demi-finale et finale dans les catégories U-05 à U-08.

1.6 *Autorité du coordonnateur*

Seul le coordonnateur détient le pouvoir de remettre un match ou de faire un changement à la version finale du calendrier en raison de la température ou pour toute autre raison importante. Il peut accepter ou refuser les demandes de changement de matchs.

1.7 Modification au calendrier

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier des matchs pour toute raison jugée valable. Les équipes seront informées le plus tôt possible.

1.8 Changement de match

Une demande pour changer un match doit être faite trois (3) semaines avant le tournoi. Toute demande doit parvenir au coordonnateur qui décidera si la raison est valable et si tel est le cas, il rendra sa décision sur ce changement.

1.9 Reprise des matchs annulés

Le comité organisateur tentera en priorité de reprendre tous les matchs de ronde préliminaire des catégories U-10 à U-11 prévus à l'horaire, par la suite, les demi-finales et finales seront reprises si cela est possible. Pour ce qui est du Festival, le comité essaiera de planifier au moins deux (2) matchs pour chacune des équipes participantes (U-05 à U-08).

Advenant le cas où plusieurs matchs seraient annulés et qu'il serait impossible pour le comité organisateur d'envisager de reprendre tous les matchs, les matchs de la ronde préliminaire seront transformés en tirs de barrage (fusillade) selon les règlements de la FIFA. Toutefois, seulement 5 tirs seront exécutés, si une égalité survient, elle sera consignée comme un match nul. Le classement sera établi selon l'attribution des points établie dans le règlement commun de l'ARSQ 2009.

Dans le cas où les finales ne peuvent se jouer ou sont interrompues, le gagnant de la médaille d'or sera l'équipe qui a terminé au 1^{er} rang de la ronde préliminaire, la médaille d'argent va à l'équipe qui a terminé au 2^{ème} rang (classement général). En cas d'égalité, une séance de tirs de barrages selon les règlements de la F.I.F.A. sera faite.

1.10 Remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation

Suite à l'annulation de un ou plusieurs matchs, le comité organisateur ne peut rembourser les frais d'inscription totalement ou en partie une équipe qui n'a pu disputer tous ses matchs en raison de mauvaises conditions climatiques, de cas de forces majeures ou toute autre situation. Dès lors que l'équipe accepte de s'inscrire et paie les frais liés à son inscription, ces frais deviennent non remboursables.

1.11 Trousse de premiers soins

Le Festival-Tournoi assure un service de premiers soins.

1.12 Responsabilité du comité organisateur

Le comité organisateur du tournoi n'est pas responsable des accidents, vols, et pertes pouvant survenir durant la compétition et impliquant les joueurs et accompagnateurs. Il n'est pas responsable des coûts des soins médicaux et du transport en ambulance des blessés.